



Les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable en Afrique Rapport récapitulatif



Commission économique pour
l'Afrique



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable en Afrique

Rapport récapitulatif



Commission économique
pour l'Afrique



Commission de l'Union
africaine



Banque africaine de
développement



Programme des Nations
Unies pour le développement



Programme des Nations
Unies pour l'environnement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable en Afrique: Rapport récapitulatif*, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2012

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage: mai 2012

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Remerciements	v
Sigles et abréviations.....	vi
Introduction.....	1
Cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable au niveau régional	1
L'Union africaine et ses organes	1
Comités techniques spécialisés de l'Union africaine	5
Banque africaine de développement.....	8
Commission économique pour l'Afrique (CEA).....	9
Programme des Nations Unies pour le développement	13
Programme des Nations Unies pour l'environnement	15
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	16
Cadres institutionnel et stratégique du développement durable au niveau sous-régional.....	17
Cadres nationaux institutionnels et stratégiques pour le développement durable au niveau national.....	21
Gouvernance du développement durable.....	23
Gouvernance internationale du développement durable	23
Position des ministres africains de l'environnement sur la gouvernance internationale de l'environnement	23
Gouvernance régionale et sous-régionale du développement durable	24
Gouvernance nationale du développement durable	24
La bonne gouvernance: un élément clef du développement du développement durable.....	26
Conclusions et voie à suivre.....	27

Remerciements

Ce rapport, intitulé «Les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable en Afrique. Rapport récapitulatif » a été établi sous la supervision générale de M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Mme Isatou Gaye, Chef de la Section Environnement et développement durable de la Division, a donné des conseils et des orientations techniques lors de la préparation du rapport.

Charles Akol a coordonné l'établissement du rapport avec l'appui de Mme Alessandra Sgobbi. Le rapport a bénéficié des contributions des collègues des toutes les Divisions de la CEA ainsi que des Bureaux sous-régionaux de la CEA, facilitées par Mme Jennifer Kargbo, ancienne Secrétaire exécutif adjoint de la CEA.

La CEA apprécie aussi les très précieuses informations fournies par la Commission de l'Union africaine, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la Banque africaine de développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Bureau Régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Bureau en l'Ethiopie du Programme des Nations Unies pour le développement.

Des remerciements spéciaux vont au Dr. Omar Alieu Touray, le consultant qui a aidé à la mise au point de ce rapport.

Le rapport a bénéficié des contributions de fonds apportées par les participants à la Conférence préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue du 20 au 25 octobre 2011. La Conférence était organisée par la CEA, conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), en partenariat avec les communautés économiques régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Il convient aussi de remercier le personnel de la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA qui, sous la direction de M. Étienne Kabou, a assuré avec une efficacité remarquable l'édition, la frappe, la mise en page et l'impression du texte.

Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement (BAD)
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CARPE	Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNDD	Conseils nationaux du développement durable
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CUA	Commission de l'Union africaine
EIA	Évaluation d'impact environnemental
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MCR	Mécanisme de coordination régionale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OSC	Organisations de la société civile
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
RIO+20	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SNDD	Stratégies nationales de développement durable
UMA	Union du Maghreb arabe

Introduction

Le présent rapport présente une évaluation aux niveaux régional, sous-régional et national des cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, réalisée d'après des données rassemblées par le biais d'une étude documentaire et de missions sur le terrain. L'étude documentaire portait sur des textes non publiés et sur des publications, ainsi que sur les ressources en ligne d'une large gamme d'institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales. Les missions sur le terrain se sont déroulées au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à la Commission de l'Union africaine (CUA), à la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), au secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'eau et au secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En outre, les chercheurs se sont entretenus par téléconférence avec des cadres du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui assure également le secrétariat intérimaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), de la Banque africaine de développement (BAD) et du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Ils ont également eu un entretien avec le responsable du programme sur l'environnement de l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD. L'étude avait pour objectif de montrer la pertinence et l'utilité des cadres institutionnels et stratégiques pour promouvoir l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable, renforcer les liens entre institutions et encourager la participation multipartite et la décentralisation de la planification et de l'exécution des programmes. Elle visait aussi à évaluer la manière dont ces cadres servent l'équité au sein des générations et entre elles, grâce à une planification et des stratégies à long terme qui comblent les écarts en matière d'égalité. En ce qui concerne sa portée, le rapport s'attache aux cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable aux niveaux régional, sous-régional et national. En effet, le Département des affaires économiques et sociales réalise l'examen des cadres au niveau mondial. La prise en compte de certaines organisations des Nations Unies dans ce rapport se limite donc à leurs activités régionales et aux liens qu'elles établissent aux niveaux régional, sous-régional et national.

Cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable au niveau régional

L'Union africaine et ses organes

L'examen montre qu'au niveau du continent, l'Union africaine œuvre au développement durable dans le cadre des programmes et instruments de sa Commission (CUA) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Au sein de la CUA, le Département de l'économie rurale et de l'agriculture coordonne les activités en matière de développement durable. Les initiatives spécifiques pour le développement durable menées par la CUA incluent:

- (a) Le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable, dont les conclusions seront incorporées aux processus de planification et de décision;

- (b) Le renforcement des capacités en matière de comptabilité des ressources naturelles;
- (c) La mise en place du Forum du développement durable;
- (d) La Grande Muraille verte du Sahara;
- (e) Le projet ClimDev.

Adopté en 2001, le NEPAD vise à accélérer la croissance et le développement durable, à éradiquer les situations d'extrême pauvreté généralisée et à endiguer la marginalisation de l'Afrique lors du processus de mondialisation. Ces objectifs se traduisent par des priorités établies dans les six domaines suivants: infrastructure, ressources humaines, agriculture, environnement, culture, science et technologie.

Progrès accomplis

Initiatives conduites par la Commission de l'Union africaine

Le programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable a permis de renforcer les liens institutionnels au bénéfice du développement des services de géo-information¹. Il s'agit là d'un projet à l'échelle du continent, financé par l'Union européenne et auquel participent les communautés économiques régionales et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il encourage donc les relations de partenariat entre la CUA, les communautés économiques régionales, le secrétariat ACP et l'Union européenne. Des organismes appartenant au système des Nations Unies tels que la CEA, le PNUE, la FAO et l'Organisation météorologique mondiale sont aussi liées au programme².

L'initiative de la Grande Muraille verte pour le Sahara est un programme impliquant plusieurs parties prenantes qui vise à stopper l'avancée du désert du Sahara. Elle rassemble différents partenaires aux niveaux régional, sous-régional et national en vue de renforcer la durabilité du point de vue de l'environnement, lutter contre la dégradation des sols, promouvoir une gestion intégrée des ressources naturelles et contribuer à l'élimination de la pauvreté³.

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Depuis sa création, le NEPAD s'est révélé être à la fois une institution et une stratégie pour le développement durable. Une évaluation de la CEA a conclu que, dans l'ensemble, il est conçu comme un programme de développement durable. Conduit et contrôlé par l'Afrique, il associe la participation active d'organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé, quoique de manière différente selon les domaines prioritaires. En outre, il repose sur des partenariats solides, notamment avec des organismes des Nations Unies, la communauté des donateurs et des organisations africaines sous-régionales et continentales.

1 Marc Leroy, "The African Monitoring of Environment for Sustainable Development (AMESD) Programme and Its Link with Disaster Management Issues", exposé fait à l'atelier UN Spider Workshop, Addis-Abeba 2010.

2 Commission européenne, "Research – International Cooperation" consultable à l'adresse http://ec.europa.eu/research_iscp/index.cfm. Voir aussi www.amesd.org

3 CUA, Autorité de planification et de coordination du NEPAD et CEN-SAD, *The Great Green Wall: A Sustainable Development Mechanism* – Note conceptuelle; consultable à l'adresse http://www.grandemuraillevverte.org/donneeseng/Concept_Note.pdf

Ainsi, le NEPAD a fait l'objet d'une reconnaissance croissante de la part de la communauté internationale et des partenaires de développement de l'Afrique. En novembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté respectivement les résolutions 57/2 (Déclaration sur le NEPAD) et 57/7, affirmant le soutien du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD et recommandant que ce dernier soit le cadre de référence dans lequel la communauté internationale appuie le développement en Afrique. Le Secrétaire général a aussi créé le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, pour coordonner l'appui des Nations Unies au continent, pour guider la préparation des rapports liés à l'Afrique et pour organiser le plaidoyer mondial en soutien au NEPAD.

Reconnaissant aussi que le NEPAD constitue un cadre pour le développement durable de l'Afrique, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg demande à la communauté internationale de promouvoir le développement technologique, ainsi que le transfert et la diffusion de technologies en Afrique, de promouvoir le développement des technologies et des connaissances qui sont à la disposition des centres d'excellence africains, et d'aider les pays africains à créer des institutions et à mener des activités de recherche susceptibles de mettre au point et d'adapter des technologies de classe mondiale.

Grâce à ses programmes en matière sociale, de développement et d'environnement, le NEPAD intègre les trois piliers du développement durable. Son programme agricole, par exemple, vise à parvenir à la croissance économique et au bien-être social par l'intermédiaire d'une meilleure prestation de services dans les domaines de la santé et de l'éducation, tout en protégeant l'environnement.

L'intégration se fait également en liaison avec des institutions régionales et sous-régionales. Les plans d'action du NEPAD dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture ont ainsi été élaborés en collaboration avec la CEA, la BAD et d'autres intervenants.

Deux autres initiatives, à savoir l'Initiative présidentielle des champions de l'infrastructure et la Rural Futures Initiative (Initiative sur les futurs ruraux), visent à renforcer l'exécution des programmes, leur intégration (verticale et horizontale) et leurs liens, aux niveaux régional, sous-régional et national.

Des progrès considérables ont été enregistrés dans la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Fin 2010, 18 pays avaient signé leurs pactes PDDAA, s'engageant ainsi à affecter au minimum 10 % de leur budget national à l'agriculture. Les pratiques optimales incluent l'octroi de subventions pour les intrants, l'infrastructure et les systèmes de commercialisation agricoles.

Le programme sur la bioénergie du NEPAD a gagné ses galons en tant qu'initiative transversale puisqu'il recouvre les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture, des sciences et de la technologie. Il a donné lieu à des partenariats avec des institutions comme le Power Institute for East and Southern Africa (PIESA) (Institut de l'énergie pour l'Afrique orientale et australe) et a lancé un programme de renforcement des capacités en matière de partenariats public-privé (PPP) au sein du cadre NEPAD-OCDE. Il a également œuvré à la sensibilisation en faveur de la participation des PME au secteur de l'électricité, particulièrement en ce qui concerne les énergies renouvelables. Ces efforts ont permis d'établir des liens entre programmes, grâce à l'inclusion

des sources d'énergie renouvelable dans le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

Difficultés

Le grand défi que rencontre l'UA aux niveaux tant de l'Union dans son ensemble que du NEPAD découle de la difficulté à coordonner les actions des départements et des agences pour assurer une synergie et une intégration améliorées des diverses dimensions de l'exécution des programmes. Si les plans stratégiques de la CUA et des départements font état de passerelles entre les programmes, la mise en œuvre concrète n'est pas toujours au rendez-vous.

En tant qu'organisation regroupant de nombreuses parties prenantes, la CUA a intégré la participation des principaux groupes de diverses manières et est parvenue à l'égalité des sexes au niveau du collège des commissaires. Toutefois, la participation des grands groupes à l'exécution transversale des programmes n'est pas encore à la hauteur des attentes.

Le financement est un problème chronique, qui entrave la capacité de la CUA à intégrer les trois volets du développement durable dans l'élaboration et l'exécution des programmes, ainsi qu'à favoriser des liens entre les institutions. Alors que les fonds du budget de fonctionnement de la CUA proviennent des contributions des États membres, le budget affecté aux programmes dépend largement du soutien financier des donateurs.

Recommandations

Si la collaboration entre les institutions de l'Union africaine et les départements de la CUA est bonne lors de la conception des programmes, elle est insuffisante durant la phase de mise en œuvre. Il faudrait donc que les liens entre institutions se maintiennent tout au long des diverses étapes des programmes et que l'intégration soit renforcée au plus haut niveau possible et aille au-delà de la simple convocation de réunions.

La CUA devrait élargir sa fonction de coordination en exploitant les réunions hebdomadaires du collège des commissaires et la réunion mensuelle des directeurs de département. Elle devrait également tirer parti de la présence à Addis-Abeba des attachés de liaison des communautés économiques régionales pour renforcer les liens avec les organismes régionaux et entre eux.

Il conviendrait de renforcer l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, non seulement pour concevoir des programmes mais également pour suivre leur mise en œuvre intégrée particulièrement à l'heure actuelle, dans la mesure où le nouveau mandat de l'Autorité inclut la facilitation de la coordination et de l'exécution des programmes. À cet égard, l'Autorité et la CEA devraient consolider leurs liens afin de pouvoir mener des activités communes.

De toute évidence, l'Union africaine n'a besoin d'aucun cadre de développement durable autre que le NEPAD. Ce qui importe est de bien positionner et de redynamiser le NEPAD, qui est déjà reconnu à tous les niveaux.

La CUA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la BAD et les organismes des Nations Unies qui appuient la mise en œuvre des programmes du NEPAD devraient ouvrir des canaux de communication et de sensibilisation efficaces avec les communautés économiques régionales et les pays, et amplifier la diffusion d'informations pour que le public connaisse mieux le NEPAD, notamment sa vision, ses processus, ses interventions principales, ses critères d'exécution, ses réalisations et ses réussites aux niveaux régional, sous-régional et national. Cela contribuerait à accentuer les sentiments d'appropriation et d'adhésion de la part du public en faveur des programmes du NEPAD.

Appuyée par des institutions régionales africaines, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD devrait élaborer des cadres axés sur les résultats, ainsi que des cadres de suivi et d'évaluation, pour tous les programmes et projets, afin d'assurer la responsabilisation et de faciliter l'élaboration objective de rapports sur les activités et les réalisations.

L'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la BAD et les organismes des Nations Unies qui appuient la mise en œuvre du NEPAD devraient renforcer et promouvoir l'intégration des différentes dimensions du développement durable ainsi que la collaboration et la coordination institutionnelles (y compris transversales) en matière d'exécution des programmes et plans d'action du NEPAD.

La CUA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD devraient fournir aux communautés économiques régionales et aux pays africains des cadres d'orientation pour élaborer et exécuter des programmes et des plans de développement durable.

Afin d'éviter de dépendre trop fortement des fonds de la communauté internationale pour exécuter les projets du NEPAD, la CUA, l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD et leurs partenaires devraient promouvoir l'appropriation du Programme à tous les niveaux et obtenir l'engagement des pays africains en matière à la fois politique et de politique générale pour pouvoir inscrire les programmes du NEPAD à leurs budgets et également examiner d'autres sources permettant de les financer.

L'identification de défenseurs est essentielle pour assurer la viabilité et renforcer l'exécution des projets du NEPAD. Tous les intervenants du développement durable se devraient donc de promouvoir le concept de « défenseurs ». En outre, ce concept devrait être étendu à de plus nombreux projets. La nécessité d'efforts concertés pour communiquer sur les réalisations du Programme figure également parmi les principaux enseignements tirés.

Comités techniques spécialisés de l'Union africaine

La Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, la Conférence ministérielle africaine sur l'eau, le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie, la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain et le Forum africain des ministres de l'énergie font partie des divers comités techniques spécialisés dont la création était prévue dans l'article 5 de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Si tous ces organes ont mis en place des programmes, le présent rapport s'attache aux conférences ministérielles africaines sur l'environnement et sur l'eau et fait état des aspects repris ci-après.

Pendant près de 21 ans, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a appuyé l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques de nombreuses manières, entre autres en fournissant des conseils d'ordre politique en vue de la mise au point des positions de l'Afrique s'agissant d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole de Kyoto. Les travaux de la Conférence ont également conduit à l'adoption, en janvier 1991, de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. La Conférence a par ailleurs mené le processus d'élaboration du plan d'action de l'Initiative sur l'environnement du NEPAD, et incité et encouragé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à dresser un rapport régional détaillé sur l'état de l'environnement africain, intitulé *L'avenir de l'environnement en Afrique*. Elle a également facilité la révision de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger) adoptée en 1968. Des mesures ont aussi été prises pour renforcer les liens entre la Conférence et les deux conventions sur les milieux marins et côtiers, à savoir la Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi) et la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan).

La Conférence ministérielle africaine sur l'eau a établi des liens entre institutions et programmes avec les communautés économiques régionales, dont les activités en matière d'eau demeurent marquées par la quasi-absence de coordination.

À l'instar de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, la Conférence ministérielle africaine sur l'eau est membre (ou constitue un sous-comité) du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. À ce titre, elle a donc établi un lien institutionnel formel non seulement avec l'Union africaine, mais également avec les autres sous-comités du Comité technique spécialisé. Dans ce cadre, elle travaille avec l'Union africaine à la mise au point de l'architecture africaine de l'eau, qui étiendra la coordination des activités associées à l'eau.

Consciente de la dimension sociale de l'eau, la Conférence ministérielle africaine sur l'eau a intégré les trois piliers du développement durable grâce à la mise au point d'un cadre et d'un programme de travail et en encourageant les communautés économiques régionales à assimiler ces éléments. De plus, s'agissant de ses efforts d'intégration, la Conférence collabore avec la CEA pour organiser une réunion conjointe des ministres africains des finances et de leurs homologues chargés de l'eau, en vue d'assurer la bonne prise en compte du secteur de l'eau dans les processus nationaux de planification.

Difficultés

Le chevauchement des mandats, la fragmentation des approches et la faiblesse horizontale et verticale des liens sont au nombre des principales difficultés auxquelles les conseils ministériels font face.

La prolifération des conseils ministériels sans tenir compte de leur future viabilité nuit à l'efficacité des comités techniques spécialisés, qui ont des fonctions importantes à assumer au sein de l'Union africaine.

Alors que les organisations de la société civile prennent part aux activités des comités techniques spécialisés, la participation des autres grands groupes a besoin d'être renforcée.

Recommandations

La CUA devrait s'appuyer sur les conférences ministérielles africaines sur l'environnement et sur l'eau et sur les réunions conjointes des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisées par l'UA et la CEA pour promouvoir la cohérence et l'intégration en matière d'élaboration et d'exécution de programmes. Par ailleurs, les liens entre les programmes devraient être renforcés pour assurer la synergie.

Il faudrait éclaircir le statut des conférences ministérielles africaines sur l'environnement et sur l'eau au sein du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, car les conseils de ces conférences sont parfois considérés comme des comités techniques spécialisés distincts. Une telle mise au point faciliterait la coordination et les liens entre programmes.

Les liens avec d'autres organes de l'Union africaine (comme le Comité des représentants permanents et le Conseil exécutif) devraient être élucidés et renforcés, pour assurer l'harmonie des relations de travail et une meilleure coordination. Certains des conseils ministériels ont exprimé le souhait de rendre compte directement à la Conférence de l'Union africaine, alors que les règles actuelles prévoient de passer par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

Des liens similaires devraient être établis entre le comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement et le Groupe des ambassadeurs africains à New York, et particulièrement avec les membres africains de la Commission du développement durable, pour améliorer la coordination. À cet égard, le Bureau de l'Union africaine à New York jouera un rôle essentiel; un mécanisme conjoint UA/CEA/BAD devrait donc être créé pour renforcer les capacités du Bureau.

Banque africaine de développement

Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme, la Banque a fourni un appui intégré, bien ciblé et de grande portée au développement de l'Afrique. Elle a également mis en place une stratégie de croissance verte, qui vise notamment à assurer une croissance économique durable et équitable, la protection de l'environnement et la mise en œuvre efficace du capital naturel, et à promouvoir les pratiques optimales. Elle a aussi pour but de consolider la stratégie à moyen terme de la Banque et les secteurs stratégiques, et d'appuyer les politiques existantes de la Banque en matière de changements climatiques.

Au niveau national, la Banque encourage l'intégration des trois piliers du développement durable en tenant compte de ces considérations lors des phases de conception et d'exécution de ses projets. Elle parraine par ailleurs des programmes de renforcement des capacités destinés à augmenter la sensibilisation au développement durable et à la nécessité d'aborder le développement de manière intégrée. De manière similaire, elle accueille des réunions régionales et internationales sur le développement durable, publie le *Rapport sur le développement de l'Afrique* et collabore avec l'UA et la CEA dans de nombreux domaines, notamment aux fins du projet ClimDev.

Le soutien que fournit la Banque aux domaines de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de la formation professionnelle a notamment pour objectifs d'approfondir les connaissances sur les liens entre emploi, jeunesse et acquisition de compétences au niveau national et d'élargir la participation multipartite à l'éducation par la promotion de partenariats public-privé (PPP) dans ce secteur.

La Banque a également aligné ses principes agricoles sur le PDDAA. Sa stratégie agricole 2010-2014, par exemple, constitue une réponse intégrée aux difficultés rencontrées pour améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire et pour réduire la pauvreté. C'est dans ce contexte que la Banque a investi quelque 53 unités de compte en faveur du Projet sucrier de Markala au Mali, qui concerne la plantation de 14 132 hectares de champs de canne à sucre pour une production annuelle estimée à 1,48 millions de tonnes, assurant ainsi l'autosuffisance du pays en sucre et donc la réduction des importations, avec des effets positifs sur la balance des paiements, la situation macroéconomique et la cohésion sociale.

La Banque aide les pays africains à accéder à des ressources mondiales pour faciliter l'intégration des impératifs associés au changement climatique dans leurs initiatives nationales, tout en instaurant ses propres mécanismes innovants, comme le Africa Carbon Support Project (programme d'appui au marché des crédits de carbone en Afrique), le Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique), le Fonds forestier du bassin du Congo et le Fonds pour l'énergie durable en Afrique.

Outre les stratégies et politiques mises en place, la Banque a largement avancé l'instauration d'une structure institutionnelle appropriée pour renforcer les passerelles horizontales et verticales entre programmes ainsi que la prestation intégrée de programmes et projets répondant aux objectifs de durabilité et de réduction de la pauvreté.

Recommandations

L'exécution des plans et programmes de développement durable aux niveaux sous-régional, national et local est constamment entravée par l'insuffisance des financements. En collaboration avec l'UA, la CEA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la BAD devrait analyser la situation et établir d'éventuels mécanismes pour le financement des programmes de développement durable qui tiendraient compte des spécificités et des priorités de la région.

En collaboration avec l'UA, la CEA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, la BAD devrait amplifier les programmes visant à renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres en matière d'application des outils d'intégration comme la comptabilité des ressources naturelles, l'évaluation économique des ressources environnementales et naturelles, les évaluations d'impact environnemental et social et les évaluations stratégiques environnementales.

Afin d'intensifier la notion d'appropriation, la Banque devrait promouvoir la participation multilatérale à l'élaboration et à l'exécution des projets, à tous les niveaux. En particulier, la participation des communautés rurales à toutes les étapes du cycle de projet assurera la prise en compte de la culture locale, des savoirs et de la sagesse traditionnels.

Il convient d'élargir la portée des évaluations d'impact environnemental qui précèdent habituellement les décisions quant aux projets, afin qu'elles couvrent également des problèmes sociaux, comme les grossesses d'adolescentes et la propagation du VIH/sida, qui se posent en conséquence de l'exécution de grands projets en zones rurales.

Sur tout le continent, les études de faisabilité qui se soucient à peine d'intégration sont la cause du nombre élevé de projets coûteux et inutiles. La Banque devrait donc veiller à ce que les projets qu'elle finance concernent des problèmes multidimensionnels.

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

En tant qu'antenne régionale de l'ONU, la CEA a spécialement reçu pour mandat du Sommet mondial pour le développement durable et de l'Assemblée générale des Nations Unies d'intégrer le développement durable dans son propre programme de travail et d'aider les États et les organisations régionales et sous-régionales africains à en intégrer les trois dimensions de manière équilibrée. En application de ce mandat, la CEA a pris plusieurs mesures, dont la mise en place de divers comités sectoriels comme le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (dont le prédécesseur était le Comité africain du développement durable), la tenue des réunions régionales d'application, la création du Mécanisme de coordination régionale en appui à l'Union africaine et au NEPAD et la publication du *Rapport sur le développement durable en Afrique*. En outre, la Commission a élaboré et exécuté des programmes dans des secteurs précis comme les changements climatiques, l'eau, le secteur minier et le commerce. Enfin, elle s'est engagée dans un exercice de réforme interne et de réorganisation pour mieux répondre aux tâches qui lui ont été confiées par le Sommet mondial et, en 2002, par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/7.

Progrès accomplis

Comités intergouvernementaux de la CEA

Dans le cadre de son repositionnement, la CEA a restructuré son appareil intergouvernemental pour l'aligner sur son orientation stratégique et sa structure programmatique nouvelles. Elle a pu ainsi obtenir une plus grande congruence et cohérence entre ses sous-programmes et ses comités sectoriels⁴.

Il ressort de l'examen de l'action du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et de son prédécesseur qu'ensemble, les deux mécanismes ont:

- (a) Renforcé les partenariats entre les organismes des Nations Unies, les institutions régionales et sous-régionales africaines afin d'aider les pays africains à honorer leurs engagements en matière de développement durable, à se préparer aux réunions de la Commission du développement durable de l'ONU et à donner suite à leurs conclusions;
- (b) Fait en sorte que les préoccupations et les priorités de l'Afrique ressortent clairement dans les documents finaux des différentes réunions de la Commission du développement durable de l'ONU, en apportant des contributions de fond aux rapports du Secrétaire général ainsi qu'aux sessions d'examen et aux sessions directives de la Commission du développement durable;
- (c) Fait prendre conscience de l'importance qui s'attache à mieux honorer les engagements relatifs au développement durable pris dans la région;
- (d) Contribué à promouvoir une intégration harmonieuse des trois piliers du développement durable par des activités renforcées de plaidoyer et de renforcement des capacités visant à mettre en œuvre les outils d'intégration;
- (e) Facilité l'établissement du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, en tant qu'outil de suivi et de plaidoyer en faveur du développement durable.

Réunions régionales d'application

Les réunions régionales d'application ont amélioré l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Par ailleurs, la plupart des États membres ont été représentés par leur mission diplomatique à Addis-Abeba aux réunions régionales d'application, dont les conclusions ont enrichi les débats tenus aux sessions de la Commission du développement durable de l'ONU, comme le démontrent les rapports de ces différentes sessions.

⁴ Outre le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, la CEA a mis en place six comités qui traitent de divers aspects du développement durable : le Comité Femmes et développement, le Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, le Comité du développement humain et social, le Comité du commerce et de la coopération et de l'intégration régionales, le Comité de la gouvernance et de la participation populaire et la Commission de statistique.

Rapport sur le développement durable en Afrique

Le Rapport sur le développement durable en Afrique offre des analyses pertinentes, solides et de qualité sur les questions prioritaires de développement durable. Pour obtenir l'impact escompté, le rapport doit faire l'objet d'une large diffusion et d'une campagne de sensibilisation.

S'agissant de liens institutionnels, le *Rapport sur le développement durable en Afrique* est établi en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines concernés.

Mécanisme de coordination régionale

Dans l'ensemble, le Mécanisme de coordination régionale (MCR) a fait du chemin depuis sa création. Grâce à une coordination efficace, une trentaine d'organismes des Nations Unies et d'organisations régionales et sous-régionales africaines participent de plus en plus, et à des niveaux élevés, au processus du MCR. Ce dernier a débouché sur la prestation d'un appui institutionnel et d'une assistance technique dynamiques à l'Union africaine et au NEPAD, en particulier dans des domaines prioritaires comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et l'examen mutuel de l'efficacité du développement.

Les dix réunions organisées par le Mécanisme de coordination régionale entre 2002 et 2009 ont facilité la création de liens institutionnels et une approche coordonnée des différents groupes thématiques correspondant aux domaines prioritaires du NEPAD.

Repositionnement de la CEA

Le repositionnement de la CEA et l'examen du processus qui s'en est suivi ont permis à la Commission de faire des avancées remarquables en ce qui concerne l'application de programmes intégrés et le renforcement de ses liens avec des institutions régionales et autres. Au nombre des résultats accomplis grâce au solide partenariat instauré avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) figurent les réunions ministérielles conjointes, les activités conjointes de création et de diffusion de connaissances, des institutions communes telles que le secrétariat conjoint UA/CEA/BAD et d'autres initiatives comme le projet Clim-Dev. La coopération avec les partenaires bilatéraux a permis d'accroître l'appui financier pour le Plan d'activité 2007-2009, appui ayant atteint 72 millions de dollars à la fin de l'année 2009. Les liens avec les institutions régionales ont été renforcés par la signature d'accords de programmes pluriannuels entre les bureaux sous-régionaux et leurs communautés économiques régionales respectives.

Le repositionnement et l'examen qui s'en est suivi ont également conduit à une réorganisation interne et à de meilleures relations programmatiques.

Difficultés

Certes, il existe dorénavant une plus grande cohérence entre l'appareil intergouvernemental de la CEA et les sous-programmes, mais on ne peut dire que les liens entre les comités sectoriels eux-mêmes se soient renforcés. C'est pourtant une chose nécessaire si l'on veut créer des synergies, éviter les doubles emplois et intégrer de manière plus équilibrée les trois piliers du développement durable dans l'activité de la CEA.

Pour qu'il serve réellement de document de référence pour le suivi des progrès accomplis en matière de développement durable en Afrique, le *Rapport sur le développement durable en Afrique* doit reposer sur un ensemble convenu d'indicateurs du développement durable, couvrant les différentes dimensions du développement durable. Cependant, l'insuffisance des données et leur manque de fiabilité demeurent un problème pour la région.

En dépit des progrès réalisés, le système des Nations Unies fait face à de nombreuses difficultés et contraintes dans la fourniture d'un appui au NEPAD à l'échelle régionale. Premièrement, l'augmentation de l'appui financier des organismes des Nations Unies aux programmes du Nouveau Partenariat dépendra des ressources additionnelles qui seront allouées à cet effet à ces organismes. Deuxièmement, pour aller de l'avant, il faut faire preuve d'un engagement et d'un dynamisme institutionnel accrus qui permettront de maintenir l'élan actuel et d'intensifier le soutien à l'Union africaine et au NEPAD pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Recommandations

Il convient de renforcer les liens entre différents comités sectoriels eux-mêmes, en particulier en ce qui concerne les questions par essence transsectorielles comme la transversalisation de l'égalité des sexes.

Il convient d'examiner dans quelle mesure le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD pourrait efficacement s'associer au mécanisme du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et le compléter.

Il faut resserrer les liens entre le Bureau du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et les membres africains du Bureau de la Commission du développement durable de l'ONU en vue d'améliorer la coordination et le partage d'information.

Il faut associer efficacement les processus mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux dans la promotion du développement durable. À cet égard, des ressources doivent être mobilisées au service d'une participation plus significative des États membres aux réunions régionales africaines d'application. En outre, les institutions régionales et sous-régionales africaines, en particulier les communautés économiques régionales, doivent jouer un rôle actif dans les réunions régionales d'application, en établissant et en présentant des rapports sous-régionaux.

Pour devenir réellement un instrument et une source d'information faisant autorité concernant les progrès accomplis dans le domaine du développement durable en Afrique, le *Rapport sur le*

développement durable en Afrique devrait offrir des analyses pertinentes, robustes et de qualité sur les questions de développement durable prioritaires, fondées sur un cadre général et intégré d'indicateurs de développement durable, adopté d'un commun accord. Il est donc important de développer progressivement un cadre d'indicateurs de développement durable pour le continent qui permette une évaluation intégrée des différentes dimensions du développement durable et tienne compte des priorités et des besoins spécifiques de l'Afrique.

Il est urgent de disposer d'outils adéquats d'intégration permettant d'adopter une démarche fondée sur les liens d'interdépendance (verticale et horizontale) et mettant en évidence des solutions avantageuses pour tous. Les indicateurs d'intégration revêtent à cet égard toute leur pertinence. Par ailleurs, on n'insistera jamais assez sur l'importance des mécanismes de suivi et d'évaluation pour examiner les progrès et les tendances, faire fond sur les résultats obtenus et tirer des enseignements.

Nonobstant l'appui croissant qu'apporte le système des Nations Unies à l'UA et au NEPAD, la coordination entre la CEA et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale gagne à être renforcée. D'après l'Autorité, c'est l'insuffisance de coordination qui fait que le NEPAD n'est pas informé de certaines initiatives prises par les partenaires dans le cadre du MCR. Si certains organismes des Nations Unies consultent régulièrement l'Autorité, ce n'est pas le cas d'un grand nombre d'entre eux. Il est par conséquent important que l'ensemble des organismes des Nations Unies consultent régulièrement l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD.

Les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines participant au MCR doivent faire de celui-ci un mécanisme durable en s'engageant plus résolument dans le processus et en veillant à ce que les résultats et impacts escomptés soient obtenus. Parallèlement, l'intégration harmonieuse du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine assurerait une continuité et une meilleure coordination dans la mise en œuvre des activités des groupes thématiques. Le mécanisme et ses groupes thématiques doivent contribuer à une transition sans heurts.

Le MCR devrait examiner la possibilité d'associer des organismes non résidents au processus.

Il convient de mieux coordonner les préparatifs nationaux, sous-régionaux et régionaux pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et assurer le partage d'informations entre les différents échelons. Il faudrait en outre maintenir, voire renforcer, les mécanismes de coordination mis en place pour les préparatifs régionaux à la Conférence, en vue de garantir la mise en œuvre et le suivi effectifs des résultats de cette dernière.

Programme des Nations Unies pour le développement

Le PNUD constitue le réseau de développement des Nations Unies. Il est présent dans quelque 45 pays africains et intervient principalement, outre les questions intersectorielles d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, dans les quatre domaines suivants: réduction de la pauvreté et OMD; gouvernance démocratique; environnement et énergie; et prévention des crises.

Action 21 compte le PNUD parmi les organismes essentiels pour promouvoir le développement durable aux niveaux mondial, régional et sous-régional, de concert avec les autres organisations et institutions spécialisées de l'ONU.

Progrès accomplis

Si le PNUD s'intéresse principalement au volet social du développement durable, il porte également une attention soutenue à l'environnement, dans le cadre de son programme environnemental et énergétique, et participe beaucoup aux efforts visant à intégrer les trois piliers du développement durable dans toutes les activités. C'est ainsi que le PNUD, au titre de son programme Capacités 21, a permis à de nombreux pays africains de mettre en place leurs conseils nationaux du développement durable (CNDD) et d'élaborer leur stratégie nationale de développement durable.

Dans le cadre de son rôle de coordination au niveau des pays, le PNUD a beaucoup contribué à l'établissement de liens programmatiques et institutionnels. Dans la plupart des bureaux de pays, le représentant résident du PNUD fait également office de coordonnateur résident pour les activités de développement de l'ensemble du système des Nations Unies. Il assure ainsi l'utilisation la plus efficace des ressources du système et de l'aide internationale. De même, le PNUD, en collaboration avec les institutions régionales et d'autres organismes et partenaires de l'ONU, aide à renforcer les capacités des communautés et des pouvoirs publics africains en vue d'accélérer la réalisation des OMD. Suite à l'engagement pris par le Sommet du G-8 de Gleneagles en 2005 d'accroître de 25 milliards de dollars des États-Unis en 2004 l'aide consacrée à l'Afrique avant 2010, le PNUD travaille avec les gouvernements et les institutions régionales partenaires en Afrique à la mise au point de « scénarios Gleneagles » montrant qu'il est possible d'accroître les activités au niveau des pays en vue de la réalisation des OMD.

Par ailleurs, le PNUD collabore avec les gouvernements, les institutions régionales, le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, y compris des organisations de la société civile et du secteur privé, à la lutte contre la pauvreté sous ses multiples formes.

Le PNUD a recours à de nombreuses initiatives (comme l'approche territoriale des changements climatiques en Éthiopie) pour favoriser une participation multipartite. Il appuie également la décentralisation en aidant les différentes régions du pays à préparer leurs propres plans d'adaptation aux changements climatiques.

Recommandations

L'évaluation de la phase pilote des projets « Unis dans l'action » de l'ONU dans huit pays montre l'importance qui s'attache à l'unité d'action de l'Organisation. Ainsi, le système de développement des Nations Unies devrait veiller à une coordination et à une collaboration étroites entre les intervenants en vue d'assurer la synergie et la cohérence au niveau national.

Le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU doivent renforcer l'appui apporté aux 33 pays les moins développés (PMA) dans le cadre de leurs préparatifs en vue de « Rio+20 » et pour la mise en œuvre des conclusions de la Conférence.

Le PNUD devrait davantage aider les pays africains à intégrer harmonieusement les trois dimensions du développement durable et à prendre en compte ce dernier dans leurs processus de planification nationale. Il devrait également contribuer au renforcement de leur capacité d'établir des rapports aux échelons appropriés.

Il faudrait aussi que les pays africains exhortent le PNUD à s'engager dans une utilisation plus porteuse de l'aide publique au développement (APD) afin que toutes les principales ressources de développement concourent à une transformation tournée vers la viabilité. Les pays africains doivent veiller à ce que Rio+20 permette d'accélérer la transformation cruciale du mode de fonctionnement du système de développement des Nations Unies et des institutions financières internationales.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

En tant qu'organisme mondial s'occupant des questions d'environnement, le PNUE définit la marche à suivre au niveau mondial dans ce domaine, favorise la mise en œuvre cohérente du volet environnement du développement durable dans le cadre du système des Nations Unies et plaide d'une voix qui fait autorité en faveur de la défense de l'environnement mondial. Outre sa stratégie à moyen terme axée sur six domaines thématiques intersectoriels, le PNUE a adopté un cadre stratégique pour l'Afrique qui offre une orientation stratégique et définit les modalités concernant l'analyse des défis et des perspectives liés à l'environnement et au développement, tout en prévoyant des mécanismes de mise en œuvre de ce cadre pour la région. Le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE joue un rôle central dans la coordination du programme de travail du PNUE dans la région.

Progrès accomplis

Le programme du PNUE en Afrique vise à aider les pouvoirs publics et les principaux acteurs africains à trouver une réponse intégrée aux défis posés par les changements climatiques, la crise énergétique, la persistance de l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire, la carence des services sanitaires et la crise politique et sociale.

L'exécution du programme du PNUE en Afrique se déroule suivant un processus coordonné et multipartite associant le PNUE et ses différents partenaires, les institutions gouvernementales et les forums ministériels, les organismes non gouvernementaux, les communautés économiques régionales et d'autres organisations sœurs, les grands groupes et d'autres acteurs sociaux, dont les organisations de la société civile, le secteur privé, les autorités locales et autres, ainsi que les centres régionaux d'excellence.

Le programme régional africain permet au PNUE d'assurer la cohérence et la bonne coordination de ses activités d'appui au renforcement des capacités et d'assistance technique concernant l'environnement, afin de répondre aux besoins et aux priorités des pays à tous les niveaux.

Recommandations

Pour assurer la synergie des opérations, le PNUE et les organisations partenaires doivent rationaliser les mandats, mettre l'accent sur les points communs et créer des mécanismes visant à influencer la prise de décision à tous les niveaux.

Un accent particulier est mis sur l'importance de la collaboration entre le PNUD et le PNUE en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources. Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du PNUE en 2005, prévoit la conclusion d'un mémorandum d'accord entre le PNUD et le PNUE en vue de lancer des initiatives de renforcement des capacités en matière environnementale au niveau des pays. Ce partenariat doit être renforcé.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

En 1995, la FAO a créé un département du développement durable pour répondre au besoin d'adopter une démarche globale et stratégique en appui au développement et à la lutte contre la pauvreté. Le Département met l'accent sur quatre dimensions clefs de la durabilité, notamment la durabilité des moyens de subsistance, la transformation agraire et la gestion des ressources naturelles.

Progrès accomplis

Le Département du développement durable de la FAO joue le rôle de centre de référence mondial en matière de connaissances et de conseils sur l'intégration des dimensions biophysiques, biologiques, socioéconomiques et sociales du développement durable.

La FAO a collaboré avec le NEPAD pour élaborer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et avec les États membres pour mettre au point des pactes PDDAA nationaux. Ces pactes sont considérés comme une étape importante sur la voie de la stabilité agricole et du développement économique.

Recommandations

La FAO étant le principal organisme des Nations Unies chargé de l'agriculture, son appui à l'agriculture et à la sécurité alimentaire africaines est vital. Elle doit veiller à ce que les politiques et les investissements intègrent pleinement le développement agricole, l'utilisation durable des ressources naturelles et le renforcement de la sécurité alimentaire. À cet égard, la FAO doit aider les pays africains, d'une part, à mettre en place les politiques les plus à même de leur permettre de traiter de manière intégrée les problèmes de développement, de sécurité alimentaire, de pauvreté et d'utilisation des ressources naturelles et, d'autre part, à définir la manière dont ils pourraient

utiliser l'aide et les dépenses publiques pour assurer l'équilibre entre le développement socioéconomique et la protection de l'environnement.

Étant donné l'importance de l'agriculture pour les économies africaines, la FAO doit prendre une part active au Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) afin de créer des liens et des complémentarités entre les programmes au niveau national et infranational.

Cadres institutionnel et stratégique du développement durable au niveau sous-régional

Au niveau sous-régional, les auteurs du rapport ont analysé sept des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine et déterminé que toutes ont mis en place divers programmes sur l'environnement, l'agriculture, les ressources naturelles, l'énergie, la prévention des catastrophes, la paix et la sécurité, la gouvernance et le développement socioéconomique. Les programmes sectoriels sont fondés sur des stratégies à long terme qui constituent le principal cadre de développement régional. Au nombre de ces stratégies figurent le plan stratégique indicatif de développement régional de la SADC, le plan stratégique indicatif de l'Organe (SIPO), la Vision 2020 et le Plan régional stratégique, le Programme de développement communautaire de la CEDEAO, la Vision 2025 de la CEEAC, le programme économique régional de la CEMAC, les plans de développements quinquennaux de la CAE, la stratégie pour l'environnement et les ressources naturelles de l'IGAD, le plan stratégique 2011-2015 du COMESA et divers programmes sectoriels de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Progrès accomplis

L'examen montre que grâce à divers programmes, plans et stratégies, les institutions sous-régionales ont, avec plus ou moins de succès, favorisé la participation multipartite, créé des liens institutionnels et cherché à assurer une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable. Toutefois, les communautés économiques régionales se trouvent confrontées à plusieurs défis.

Difficultés

Sur un plan général, il y a la difficulté d'intégrer toutes les trois dimensions du développement durable. À l'exemple de leurs États membres, les communautés économiques régionales ont du mal à intégrer harmonieusement les volets social, économique et environnemental de développement durable dans la planification, le processus budgétaire et l'exécution des plans et programmes.

La difficulté d'intégration provient aussi de la complexité du concept et du manque de synergie entre les institutions à différents niveaux.

L'insuffisance des ressources financières et humaines représente un obstacle persistant à l'intégration harmonieuse des diverses dimensions du développement durable dans les programmes sous-régionaux.

Plus spécifiquement, le secrétariat de la SADC fait face à l'insuffisance de capacités, à l'inégalité des niveaux de mise en œuvre dans les États membres, ainsi qu'au manque de données de référence fiables et de ressources financières.

La viabilité des stratégies régionales est également menacée par de nombreux facteurs de risque: faiblesse d'engagement rendant difficile la réalisation d'un consensus sur un grand nombre de questions; et insuffisance de l'engagement économique dans un contexte où la région continue de dépendre des ressources extérieures pour l'essentiel des programmes régionaux.

Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres ne favorise pas non plus le développement durable, étant donné les ramifications des effets des conflits.

Bien que régulièrement effectuée, l'évaluation de l'impact sur l'environnement ne se fait pas de manière complète et intégrée. Elle ne concerne, au plan régional, que la faune et la flore et ne prend pas en considération certaines questions comme l'impact des routes et des projets similaires sur le problème d'alcoolisme et de grossesses des adolescentes dans les régions où ces projets sont exécutés.

Quand le secrétariat de la SADC a été centralisé en 2001, l'environnement a été négligé et nul n'a pris en charge ce secteur jusqu'en 2009, date à laquelle une unité a été créée au sein du Département de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles. En dépit du mandat étendu de cette unité, son démarrage tardif et le fait qu'elle ne dispose que d'un seul administrateur signifient qu'il y a fort à faire pour l'intégration des préoccupations environnementales dans la planification et la mise en œuvre des politiques au niveau du secrétariat.

L'absence d'institutions nationales opérationnelles chargées de coordonner efficacement les questions de nature régionale, la difficulté d'harmoniser les cadres réglementaires et politiques, y compris l'intégration des plans nationaux et régionaux, et le manque de ressources pour élaborer et exécuter des projets constituent des difficultés supplémentaires auxquelles l'organisation est confrontée.

De la même manière, la CEDEAO éprouve des difficultés à assurer une intégration horizontale et une coordination interdépartementale. Ainsi, au sein de la Commission, les questions de développement durable sont traitées par plusieurs commissaires. Le Commissaire à l'agriculture, à l'environnement et aux ressources en eau est chargé de l'agriculture et s'occupe de questions environnementales comme les changements climatiques et la désertification. Son homologue au développement humain et au genre s'occupe, entre autres, de questions sociales telles que l'éducation, les droits des femmes, la santé et les affaires humanitaires hors conflit. L'exploitation minière relève du Commissaire aux politiques macroéconomiques, alors que parmi les grands projets placés sous la tutelle du Commissaire à l'infrastructure figurent les projets d'approvisionnement en combustibles modernes.

Bien que la Commission se réunisse régulièrement, rien ne permet de penser que les différents programmes sont coordonnés. La nécessité de mettre en place un mécanisme de coordination a été relevée lors d'un entretien avec le Directeur de la planification stratégique ayant eu lieu dans le cadre du présent rapport. Il est donc important que les partenaires, notamment la CEA, aident la Commission de la CEDEAO à mettre en place des mécanismes permettant de mieux intégrer les programmes et d'assurer une cohésion institutionnelle.

Un autre grand problème est de savoir comment faire participer le secteur privé et la société civile aux efforts d'intégration régionale, même si la CEDEAO s'emploie à établir des liens entre les acteurs du secteur privé de l'ensemble de la collectivité, et comment les amener à s'intéresser davantage à la mise en place d'un marché régional.

Les États d'Afrique centrale sont conscients des défis qui se posent en termes de paix et de sécurité, ainsi que des risques qui pèsent sur le développement équilibré et intégré de la région. L'architecture de paix et de sécurité mise en place en réponse à ces défis constitue peut-être la meilleure stratégie de développement durable pour la région.

Il convient, dans le cadre de la subsidiarité, de renforcer les liens entre l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) en créant des capacités adéquates.

En Afrique centrale, les cadres institutionnels portent dans une grande mesure sur les questions relatives aux forêts. En attestent la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), la Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (CEFDHAC), l'Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale (OSFAC), le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE) et le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC)⁵.

Recommandations

L'intégration régionale a un rôle essentiel à jouer dans la promotion des liens institutionnels et programmatiques, ainsi que dans l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable. Il convient par conséquent d'approfondir et d'accélérer l'intégration régionale sur tout le continent.

Il faut de toute urgence des outils d'intégration appropriés afin que puissent être adoptés les liens (verticaux et horizontaux) mettant en évidence les solutions « gagnant-gagnant » et qui contribuent à changer la perception qui prévaut. À cet égard, les indicateurs d'intégration sont pertinents. Il est important de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation pour étudier les progrès accomplis et les tendances observées, s'appuyer sur les réalisations et tirer des enseignements.

Il convient de déployer plus d'efforts pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrées, documenter et échanger les pratiques optimales et démontrer les nombreux avantages de l'intégration équilibrée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux par le biais de programmes et de projets pilotes bien conçus.

Compte tenu des difficultés que rencontrent les communautés économiques régionales, la CUA, le PNUE et la BAD devraient élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec la CEA, un programme global de renforcement des capacités à l'intention des communautés économiques

⁵ CEA et CEEAC, *Rapport d'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique centrale* (2011).

régionales et des États membres dans le cadre de l'application des outils d'intégration tels que la comptabilité des ressources naturelles, l'évaluation économique des ressources environnementales et naturelles, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, l'évaluation stratégique environnementale et d'autres outils d'intégration.

La CUA et la CEA devraient, avec le soutien de la BAD, analyser et mettre en place, si besoin est, des mécanismes de financement des programmes de développement durable en tenant compte des spécificités et des priorités de la région. En outre, les parlements nationaux, sous-régionaux et régionaux devraient participer activement à la formulation des plans et des programmes afin de renforcer l'appropriation dans les sphères de prise de décision et les engagements financiers.

Les cadres d'indicateurs sont très importants pour promouvoir le développement durable, en particulier pour exposer les liens existant entre les différents secteurs. La CUA, en collaboration avec la CEA, la BAD et le PNUE, devrait multiplier les programmes visant à promouvoir l'élaboration et l'utilisation des cadres d'indicateurs de développement durable aux échelons régional, sous-régional et national.

Les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle clef pour ce qui est de favoriser la mise en place et le développement de cadres institutionnels et stratégiques et de garantir leur mise en œuvre effective. Ces communautés devraient donc bénéficier d'un appui de manière à renforcer la cohérence institutionnelle et à harmoniser les politiques, les plans et les programmes de développement pertinents au sein des États membres.

Pour obtenir une plus grande participation du secteur privé, la Commission de la CEDEAO devrait renforcer les initiatives existantes (comme lorsqu'elle parraine périodiquement les Forums des affaires de la CEDEAO), accélérer la mise en place d'une nouvelle instance de la communauté économique régionale qui serait appelée à conseiller les chefs d'État et de gouvernement sur les questions intéressant les entreprises, et apporter un appui renforcé aux organisations régionales représentant les milieux d'affaires comme la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Afrique de l'Ouest ou la Fédération des associations des industriels de l'Afrique de l'Ouest⁶.

L'importance des forêts pour l'économie des pays d'Afrique centrale explique que les cadres institutionnels de la région soient surtout concentrés dans tout ce qui est foresterie ou apparenté, mais les régions devraient intégrer les aspects sociaux et économiques du développement durable dans l'action des différents organismes qui s'occupent des forêts.

Étant donné les problèmes propres à l'UMA, les recommandations suivantes sont particulièrement pertinentes en ce qui la concerne, mais ont de la valeur aussi pour les autres organismes régionaux. L'institution devrait être encouragée à :

- (a) Institutionnaliser l'intégration du développement durable au Comité intergouvernemental d'experts;
- (b) Définir un cadre concret comprenant des données et des indicateurs précis permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable;

⁶ Banque africaine de développement, *Regional Integration Strategy Paper 2011-2015*, mars 2011, consultable à l'adresse <http://www.afdb.org/leadadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/RISP>.

- (c) Renforcer l'analyse intégrée des piliers économique, social et environnemental dans l'élaboration et l'application des politiques;
- (d) Mettre en place un mécanisme permettant de suivre les progrès et de déceler les lacunes dans la réalisation du développement durable au niveau de la sous-région;
- (e) Encourager la participation du plus grand nombre de parties prenantes, les liens institutionnels et les synergies entre les conventions relatives à l'environnement et les plans de développement économique et social;
- (f) Mettre en place un observatoire qui s'occuperait de lutte contre la sécheresse et la désertification et d'atténuation des changements climatiques⁷.

Cadres nationaux institutionnels et stratégiques pour le développement durable au niveau national

Selon une étude de la CEA réalisée en 2005, la plupart des pays africains avaient mis en place des conseils nationaux de développement durable (CNDD). Une enquête menée dans 16 pays en 2011 montre que tous les pays disposent de structures nationales traitant du développement durable. La majorité des 16 pays couverts par l'enquête de 2011 ont mis en place des conseils nationaux de développement durable distincts ou des structures aux dénominations analogues. Deux pays ont déclaré que les ministères chargés des finances, des affaires économiques et de la planification font office d'organes nationaux chargés du développement durable. Dans deux autres pays, le développement durable est coordonné par un organisme chargé de l'environnement et un département relevant du cabinet du Premier Ministre.

D'après ces deux enquêtes, les missions des conseils nationaux du développement durable et des organes nationaux chargés de cette question couvrent un grand nombre de domaines, toutefois aucun de ces conseils n'est investi d'un large mandat englobant les activités générales se rapportant aux trois dimensions du développement durable. D'après les enquêtes de 2005 et de 2011, seuls quelques conseils possèdent des structures décentralisées ou un mandat révisé, conformément aux recommandations d'Action 21.

De même, selon le rapport de 2005, les données collectées en 2006 (rapport publié en 2011) et les données de l'enquête de 2011, la majorité des pays africains ont élaboré divers types de stratégies, de plans et de programmes pour promouvoir le développement durable. Il s'agit des plans nationaux de développement, des stratégies de réduction de la pauvreté, des visions nationales à long terme et des stratégies nationales de développement durable.

En dépit de ces tendances positives, la mise en œuvre de cadres et de stratégies intégrés laisse à désirer et est peu efficace en raison d'un certain nombre de problèmes.

Difficultés

⁷ CEA et UMA, *Rapport d'évaluation des progrès réalisés en faveur du développement durable en Afrique du Nord (Rio+20)*, Octobre 2011.

L'enquête de 2011 a mis en lumière certains problèmes, dont les faibles capacités, à tous les niveaux; l'insuffisance des ressources humaines, institutionnelles et financières; l'absence d'assistance technique ciblée; le faible niveau de prise de conscience des décideurs et de la population en général; le nombre limité de pratiques optimales ou de projets pilotes réussis ou leur méconnaissance; l'insuffisance de l'investissement direct étranger; le faible niveau de la coopération internationale et l'inactivité des conseils nationaux du développement durable.

Le fait que les ministères de la planification et des finances soient relativement peu associés aux questions de développement durable constitue un autre obstacle majeur à l'intégration équilibrée des trois piliers. Dans de nombreux pays, le développement durable relève toujours des ministères de l'environnement.

Recommandations

Il faudrait aider les pays à mettre en place des organes nationaux de coordination du développement durable et à les renforcer en tenant compte des processus nationaux de planification du développement et des spécificités des pays. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit les aspects ci-après:

- (a) La composition (multipartite et multidisciplinaire) et la nécessité d'avoir des missions claires conformes aux rôles et aux responsabilités que l'on reconnaît à un conseil national du développement durable efficace;
- (b) La nécessité de doter l'organisme concerné de cadres d'indicateurs de développement durable qui serviront de base à la planification, au suivi et à l'évaluation intégrés des progrès vers le développement durable.

Compte tenu de leur importance dans les processus nationaux de planification de développement, les ministères de la planification et des finances devraient jouer un rôle de premier plan. De même, les ministères chargés des secteurs sociaux devraient être davantage associés au programme général de développement durable. Cela permettrait de renforcer l'appropriation, l'engagement et l'initiative politique et favoriserait une large participation.

Les pays devraient éviter de multiplier, de répéter inutilement et de fragmenter les stratégies de développement et veiller à la cohérence entre les stratégies de développement locales, sectorielles, à moyen et à long termes ainsi qu'à l'établissement de liens entre lesdites stratégies. Les stratégies nationales pour le développement durable devraient, dans la mesure du possible, être liées au processus budgétaire.

Il faudrait déployer davantage d'efforts pour, d'une part, développer et mettre en œuvre des stratégies intégrées et, d'autre part, consigner et échanger les pratiques optimales et démontrer les nombreux avantages d'une intégration équilibrée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux par le biais de programmes et de projets pilotes bien conçus. Le partenariat entre les pays devrait être renforcé. Les pays devraient disposer d'un cadre pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur les stratégies nationales de développement durable dans le but de renforcer le processus d'apprentissage.

Le suivi et l'évaluation sont les principales composantes des stratégies nationales de développement durable. Les pays devraient définir et utiliser des indicateurs couvrant les différentes dimensions du développement durable, notamment les indicateurs d'intégration pour permettre une évaluation objective des progrès et des réalisations.

Il faut de toute urgence des outils d'intégration appropriés afin que puissent être adoptés les liens et les approches (verticaux et horizontaux) qui mettent en évidence les solutions « gagnant-gagnant » et permettent de changer les perceptions courantes. À cet égard, les indicateurs d'intégration sont pertinents.

Gouvernance du développement durable

Gouvernance internationale du développement durable

La gouvernance développement durable a donné lieu à un large débat et fait l'objet de diverses propositions de réforme, notamment parce que les trois piliers ne sont pas suffisamment intégrés. Comme l'a fait observer le Secrétaire général de l'ONU, le cadre de promotion de l'intégration des trois piliers du développement durable laisse à désirer à tous les niveaux, international, régional et national et même infranational et local.

Ainsi, diverses options de réforme ont été avancées aux échelons international, régional et national, dont les résultats de Helsinki-Nairobi. Au nombre des propositions, on peut citer la création de nouvelles structures, le renforcement des structures existantes ou l'élévation des structures existantes à un niveau supérieur. Plus précisément, il a été proposé de transformer le Conseil économique et social en un conseil pour le développement durable ou bien de créer, au sein du Conseil économique et social, un organisme qui se chargerait du développement durable. Il a été également proposé d'élever la Commission du développement durable au rang de Conseil du développement durable, qui serait un organisme subsidiaire de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, il y a eu des propositions relatives au renforcement du PNUE pour équilibrer les trois piliers et aligner le pilier « environnement » sur les autres. Les options examinées ont porté sur la transformation du Programme en une institution spécialisée (Organisation des Nations Unies pour l'environnement ou Organisation mondiale de l'environnement) ou la révision de la mission du PNUE tout en le maintenant sous sa forme actuelle.

Position des ministres africains de l'environnement sur la gouvernance internationale de l'environnement

Les pays africains ont participé au débat sur la gouvernance internationale de l'environnement à tous les niveaux et la voix des Africains, en tant que groupe, se fait de plus en plus entendre ces derniers mois. Au cours de la dix-huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue, en juin 2011, à Malabo, la décision a été prise de réviser les cadres institutionnels pour le développement durable en vue de prendre en compte la nécessité de renforcer,

de consolider et de transformer le PNUE en une institution internationale spécialisée pour l'environnement, qui aura son siège à Nairobi (Assembly/AU/Dec.381(XVII)).

Au cours de la quatrième session spéciale de la CMAE, tenue à Bamako en septembre 2011, les ministres africains de l'environnement ont non seulement appuyé la décision de la Conférence, mais ils ont également indiqué la forme que l'organisme proposé devrait prendre. Ils ont surtout précisé que la mise en place de cette nouvelle institution spécialisée ne signifie ni la création d'un organisme d'inspection de l'environnement (un mécanisme de surveillance pour les pays en développement), ni la mise en place de conditionnalités vertes ou de barrières commerciales. Elle ne devrait pas non plus occasionner de charges financières supplémentaires pour l'Afrique.

Gouvernance régionale et sous-régionale du développement durable

Le Plan d'application de Johannesburg prend en compte la dimension régionale du développement durable et prévoit une série de mesures visant à renforcer le cadre institutionnel du développement durable à l'échelon régional. Au nombre de ces mesures figurent la poursuite de la mise en œuvre, à l'échelle régionale et sous-régionale, d'Action 21 et des résultats du Sommet par le biais de commissions régionales et autres institutions et organismes régionaux et sous-régionaux. Le Plan d'application de Johannesburg recommande en outre aux commissions régionales de promouvoir, dans leurs activités, l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, de faciliter et de promouvoir une intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans les États membres.

Le bilan fait par la CEA, l'UA et le NEPAD met en lumière quelques progrès accomplis ainsi que les défis que pose la gouvernance régionale du développement durable. Ainsi, pour améliorer cette gouvernance, il convient de renforcer la capacité des institutions régionales, dont la CEA, à soutenir des forums multipartites et multidisciplinaires tels que le Forum africain du développement; le Mécanisme de coordination régionale des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique dans le cadre du soutien à l'UA et au NEPAD; la réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA; le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA et les réunions régionales d'application pour l'Afrique correspondantes.

Les communautés économiques régionales peuvent jouer un rôle important non seulement dans l'accélération de la mise en place et du développement des cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, mais aussi dans leur mise en œuvre. Elles doivent par conséquent être soutenues pour renforcer la cohérence institutionnelle et harmoniser les politiques, les plans et les programmes de développement pertinents des États membres.

Gouvernance nationale du développement durable

L'examen de la gouvernance du développement durable au niveau national montre que le principal problème réside dans le fait que les ministres de la planification et des finances sont peu

associés aux questions de développement durable. Dans bon nombre de pays, le développement durable relève toujours du ministère de l'environnement étant donné que les autorités nationales considèrent généralement le développement durable comme un problème environnemental plutôt que comme l'un des trois piliers du développement durable à la même importance.

Dans de nombreux pays, les conseils nationaux ne fonctionnent plus (Rapport du Secrétaire général de l'ONU, A/Con/216/PC/2, avril 2010). Lorsqu'ils existent, ces conseils sont faibles et dépourvus de ressources humaines et financières.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général de l'ONU, la difficulté d'intégrer les objectifs économiques, sociaux et environnementaux concerne en grande partie l'échelon national. Ainsi, la réactivation et le renforcement des conseils nationaux de développement durable permettront de résoudre le problème de l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux en associant un plus grand nombre de ministères et d'acteurs nationaux. Pour cela, il faudrait fournir aux pays en développement un soutien financier spécifique et renforcer leurs capacités. Cela pourrait se réaliser par des canaux des Nations Unies existants, notamment le Groupe des Nations Unies pour le développement qui pourrait émettre des avis à l'échelon national non seulement sur les questions sectorielles (comme c'est actuellement le cas), mais également sur le programme intégré de développement durable (rapport du Secrétaire général).

Recommandations

Sans préjudice des décisions prises à Malabo et à Bamako sur la gouvernance internationale de l'environnement, il est important que l'Afrique mobilise ses ressources pour aboutir, à Rio, à une architecture de gouvernance internationale réformée qui favorise la coordination et les synergies entre les différents secteurs et intervenants, permettant de prendre suffisamment en compte les points de vue des pays en développement et capable de promouvoir l'intégration à tous les niveaux.

À l'échelle régionale et sous-régionale, la gouvernance devrait être renforcée en exploitant les avantages comparatifs des institutions existantes en vue d'établir des liens verticaux et garantir l'efficacité et l'efficience des actions de développement durable. Plus précisément, les commissions régionales des Nations Unies devraient être renforcées pour favoriser l'intégration équilibrée grâce, entre autres, à la promotion des échanges d'expériences et à la coopération entre les pays ayant des expériences, des situations et des niveaux de développement similaires.

À l'échelle nationale, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) pourrait permettre de réactiver et redynamiser les conseils nationaux pour le développement durable, dans le prolongement de la Conférence de 2012, avec les missions ci-après:

- (a) Rencontrer leurs groupes d'appui dans le pays pour consultation et observations;
- (b) Élaborer des directives sur la mise en œuvre des stratégies dans le pays;
- (c) Établir les rapports nationaux;
- (d) Définir les objectifs nationaux des politiques, des stratégies et de la mise en œuvre future.

La bonne gouvernance: un élément clef du développement du développement durable

Le lien entre la bonne gouvernance et le développement durable a non seulement été reconnu, mais aussi démontré. À l'échelon régional, les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance se mesurent à l'aide de nouveaux paramètres et critères de gouvernance définis par l'UA et le NEPAD. À l'échelon national, les politiques et pratiques démocratiques ont sensiblement évolué avec l'instauration de la démocratie multipartite dans de nombreux pays. La création dans la plupart des pays africains d'institutions de surveillance (ombudsmans, commissions des droits de l'homme, commissions de lutte contre la corruption, vérificateur général, inspecteur de la gouvernance ou ministre de la bonne gouvernance) constitue sans doute l'exemple le plus important de ces initiatives. Les parlements remplissent leurs fonctions avec de plus en plus de responsabilité et d'efficacité en vue de l'amélioration des normes de transparence et de responsabilisation.

Difficultés

Malgré les progrès accomplis, il subsiste un certain nombre de défis, notamment la fragilité et la faiblesse des institutions, des instruments et des processus et la dépendance des organismes de surveillance et de défense des droits à l'égard des pouvoirs publics.

Recommandations

Il faudrait déployer des efforts délibérés pour tirer parti des structures et pratiques émergentes afin de consolider les modestes progrès accomplis jusqu'à présent.

Du fait de leur nature plurielle, la plupart des pays africains doivent impérativement reconnaître et prendre en compte la diversité des systèmes politiques. À cet égard, les organes politiques et de gouvernance doivent également instaurer des politiques qui garantissent l'égalité des sexes. L'UA devrait définir et imposer aux États des normes minimales en ce qui concerne le niveau de représentation politique des femmes dans les institutions élues et les organes de prise de décision.

Au fur et à mesure que le processus évoluera et se consolidera, les lois électorales devront être réformées pour prendre en compte les nouvelles réalités et relever les défis de la modernisation politique. Pour rendre le système électoral plus crédible, il faudrait intensifier les efforts pour faire en sorte que les élections ainsi que leurs préparatifs (campagne électorale, inscription des électeurs sur les listes et éligibilité des candidatures) soient libres et transparents et qu'elles soient reconnues comme telles par les principaux acteurs. En outre, les structures chargées de la gestion des litiges postélectorales doivent être renforcées; pour ce faire, elles doivent disposer d'une plus grande autonomie, de compétences en matière de gestion des litiges électoraux et de moyens suffisants (ressources financières, infrastructures et logistique).

Les pays africains doivent commencer à chercher des moyens de financer leurs élections car leur financement par les bailleurs de fonds n'est pas durable. Parmi les options, on peut citer la création par l'UA d'un Fonds africain pour les élections, auquel les pays devraient souscrire et dont

ils pourraient bénéficier au moment des élections. L'Afrique devra compter sur ses propres forces en ce qui concerne la préparation et le financement des élections. À l'échelle nationale, il devrait y avoir à la fois des sources publiques et privées pour le financement des partis politiques afin de leur donner l'assise base financière leur permettant de mener leurs activités.

Conclusions et voie à suivre

Le caractère interdépendant et complémentaire des trois dimensions du développement durable nécessite que les piliers économique, social et environnemental soient intégrés de façon équilibrée dans le cadre d'institutions et de stratégies qui favorisent des approches holistiques et intégrées. L'Afrique a répondu à cette exigence avec plus ou moins de succès.

Des réformes institutionnelles ont été menées et des stratégies de développement durable, élaborées et mises en œuvre à tous les niveaux. Dans une large mesure, la participation de toutes les parties prenantes s'est améliorée et des liens institutionnels et programmatiques ont été établis. Les visions à long terme, plans et stratégies divers ont également tenu compte de l'équité intra et intergénérationnelle.

Le NEPAD continue de représenter la stratégie régionale de l'Afrique pour le développement durable. Toutefois, afin d'en améliorer l'efficacité, les cadres du NEPAD devraient être revitalisés et mis en œuvre activement. De cette manière, Rio+20 devrait aboutir à un cadre de gouvernance renforcé qui exploite les avantages comparatifs des institutions régionales et sous-régionales existantes afin d'assurer des liens verticaux et horizontaux effectifs, et qui appuie efficacement la mise en œuvre des programmes du NEPAD. À cet égard, la CUA, le NEPAD et la CEA devraient être renforcés afin de promouvoir l'intégration équilibrée de tous les piliers du développement durable.

Les institutions régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer dans la création et le développement de cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable, ainsi que dans leur opérationnalisation et leur mise en œuvre. Il est donc urgent de soutenir ces institutions et de faciliter la cohérence institutionnelle et l'harmonisation des politiques, plans et programmes de développement concernés entre les États membres. À cet égard, une plus grande collaboration devrait être encouragée entre les institutions régionales et sous-régionales telles que la CUA, la CEA, la BAD, le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, les communautés économiques régionales et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD. Rio+ 20 devrait donc donner une impulsion forte à une coopération renforcée.

Des liens efficaces entre les processus mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux devraient être garantis afin de promouvoir un développement durable fondé sur le principe de subsidiarité.

Les pays devraient envisager de revitaliser et renforcer les conseils nationaux de développement durable, pour les charger de relever le défi de l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, en travaillant avec une vaste gamme de ministères et de parties prenantes au niveau des pays. Rio+20 devrait aussi étudier la possibilité de réactiver et de redynamiser ces conseils nationaux, auxquels il convient de donner les capacités nécessaires pour jouer un rôle

plus actif. À cet égard, la communauté internationale devrait aider à élaborer des cadres institutionnels efficaces et adaptés pour le développement durable dans la région.

L'inadéquation de l'action des ministères des finances, des affaires économiques et de planification et des ministères des affaires sociales en matière de développement durable est une préoccupation sérieuse car elle constitue un obstacle majeur à l'intégration réussie de tous les piliers au niveau national. Elle nourrit l'impression erronée que le développement durable se borne à un problème d'environnement. Rio+20 devrait donc combler cette lacune avec décision, afin que tous les ministères exercent leurs responsabilités dans ce domaine.

La notion de développement durable n'est pas totalement claire pour tous pays et parties prenantes. Il convient donc d'encourager les lieux de dialogue sur la question aux niveaux régional, sous-régional et national, pour que les parties prenantes parviennent à une entente commune de ce que le développement durable signifie dans le contexte africain. À cet égard, il est important de promouvoir et de soutenir les parties prenantes qui mettent en commun données d'expériences et enseignements tirés sur la manière de mettre en œuvre au mieux les engagements pris en matière de développement durable, et de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et pourquoi.

Vu l'absence de synergie entre les institutions traitant des différents piliers, l'équilibre à trouver dans l'intégration des piliers, eu égard à la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des plans et des programmes, demeure un problème commun. Il faudra trouver un cadre d'indicateurs clairs et utilisables en matière de développement durable pour en améliorer la compréhension, guider les modalités d'intégration et définir le type de liens qui devraient exister entre les différents secteurs. À cet égard, les institutions mondiales et régionales devraient promouvoir l'élaboration et l'application de cadres d'indicateurs de développement durable à tous les niveaux.

La CEA devrait renforcer son action en ce qui concerne la promotion d'une intégration équilibrée des trois piliers du développement durable dans la région et ouvrir la voie à d'autres institutions régionales dans l'élaboration et l'application des cadres de suivi et d'évaluation pour le développement durable, dans la mise en place d'une base de données qui facilite le suivi des résultats et dans la fourniture, au niveau des pays, d'un appui technique sur les programmes, politiques et stratégies de développement durable.

La CEA, la CUA et la BAD devraient continuer à organiser des réunions consultatives et des processus pour observer et évaluer les progrès accomplis par la région dans la mise en œuvre des engagements de développement durable.

